Image not found or type unknown

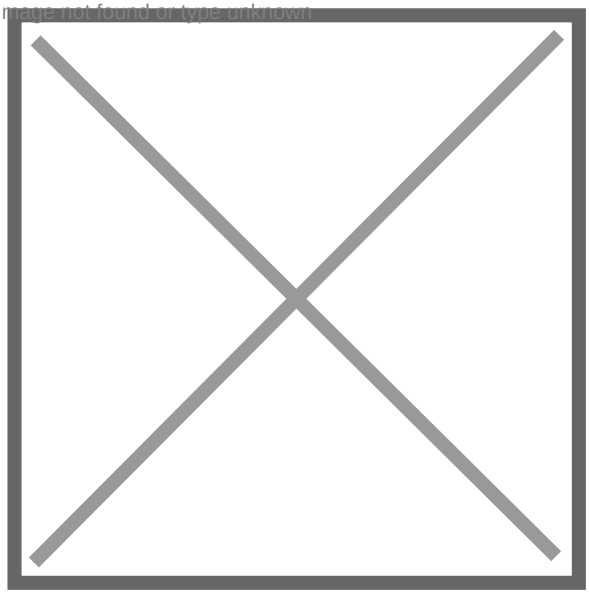

Enfant à charge sans l'autorité parentale

Par **Pierrekiroule**, le **25/04/2014** à **21:22**

Bonjour , je suis séparée du père de mon enfant qui n'a pas l'autorité parentale .

Nous ne sommes pas passé devant le JAF , et provisoirement j'habite toujours notre maison .

Son salaire est plus élevé que le mien mais nous ne sommes ni mariés ,ni pacsés .

Peut'il déclarer son fils à charge sur sa déclaration d'impôt ?

Par **aguesseau**, le **26/04/2014** à **01:15**

bsr,
si vous n'êtes pas passés devant le JAF, comment le père de votre enfant peut-il ne pas avoir l'autorité parentale ?
cdt

Par **Pierrekiroule**, le **27/04/2014** à **22:27**

Et bien il a reconnu son fils plus d'un an après sa naissance , et apparemment il n'a donc pas l'autorité parentale .

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés